REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 4 mai 2021

Membres en exercice : 4
Présents : 3
Procurations : 0
Nombre de votants : 3
Votes pour : 3
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 9 avril 2021

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
12 MAI 2021

DELIBERATION N° BU 2021-018

Direction – Plateforme commune 15 / 18-112 / Viabilité hivernale

L'an deux mille vingt et un, le 4 mai, à 9 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de M. Jean-Pierre MARCON, Président du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 3 présents, à savoir :

- M. Jean-Pierre MARCON, Président du conseil d'administration ;
- M. Yves BRAYE, 1er Vice-président du bureau du conseil d'administration ;
- M. Michel CHAPUIS, 3ème Vice-président du bureau du conseil d'administration.

Etaient présents au jour de la séance :

- Colonel Christophe GLASIAN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;
- Colonelle Laetitia DIDIER, Directrice Départementale Adjointe des Services d'Incendie et de Secours ;
- Commandant Eric PEREZ, Chef du groupement Métier ;
- M. Alexandre RAMONA, Chef du service « Finances et Commande Publique »

Etait excusée :

- Mme Sophie COURTINE, 2ème Vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° BU 2021-018 : Direction – Plateforme commune 15 / 18-112 / Viabilité hivernale

La plateforme commune doit permettre de faciliter les échanges entre services de secours et régulation médicale La création d'une plateforme unique de réception et de traitement des appels d'urgence permettra de garantir une plus grande cohérence dans la réponse opérationnelle apportée à ces demandes sur la Haute-Loire.

- Le citoyen disposera rapidement du bon interlocuteur (conseil médical, assistance, secours d'urgence), d'une réponse adaptée (ambulance privée ou vecteur sapeur-pompier) et d'une possibilité de géolocalisation en cas de besoin (système Advanced Mobile Location et GéoLoc18-112).
- Le SAMU sera en lien étroit avec le SDIS ce qui lui permettra d'identifier rapidement les disponibilités des moyens paramédicaux ou secouristes et d'optimiser les temps de régulation médicale (prise en direct des renseignements, partage de situation, ...)
- Le Département pourra installer la viabilité hivernale sur la plateforme pour lui permettre de disposer d'une cartographie actualisée et de fiabiliser les possibilités d'accès des secours en tout point du département en cas d'intempéries.
- Le SDIS disposera de ses interlocuteurs privilégiés à ses côtés et pourra ainsi concentrer sa réponse sur ses missions régaliennes (maîtrise des carences ambulancières) mais également apporter, au besoin, une assistance concertée à ses partenaires grâce à son maillage territorial.
- L'ensemble des partenaires disposeront d'un accès au logiciel national NEXSIS.

→ La proposition d'accueil des personnels du SAMU et de la viabilité hivernale par le SDIS 43

1. Une réponse immédiate avec un aménagement des locaux de vie au coût plus que maîtrisé

Les infrastructures permettent un transfert immédiat des installations techniques du SAMU 43. Le CTA-CODIS a d'ailleurs servi à plusieurs reprises de zone de repli lors d'opérations de maintenance des installations du CRRA 15. Les locaux de vie sont en cours de réagencement et pourront permettre d'offrir salle de restauration, locaux de veille, espaces sanitaires et salle de sport, dans un espace à accès contrôlé et sécurisé.

Coût de l'opération : < 50 000 € Visualisation des installations : Annexe 1

2. Une réponse durable basée sur une extension innovante

Dans une volonté permanente de disposer d'installations adaptables aux évolutions sociétales et aux réalités territoriales, le SDIS 43 dispose de possibilités d'extension de cette plateforme. L'objectif est d'orienter son fonctionnement vers une organisation innovante basée sur une zone front office partagée (orientations des appels) et une zone back office différenciée (traitement des demandes) en adéquation avec la construction dichotomique du système national de traitement et de gestion des appels NEXSIS.
Ce projet, réalisable à moyen terme, permet de ne pas figer une plateforme technique dans une configuration mais de lui donner des possibilités d'évolution au regard des enjeux de régulation de demain : système d'accès aux soins – augmentation des appels entrants au CTA-CODIS – augmentation des appels de la permanence des soins – évolution vers une dichotomie SGA/SGO sous NEXSIS – développement d'un statut d'opérateurs (toute entité confondue) [...]

Coût de l'opération : < 300 000 € Visualisation des installations : Annexe 2

PREFECTURE HAUTE-LOIRE
COURRIER
12 MAI 2021

Annexe 1

Salle de cloisonnement
Salle CODIS
Salle de crise
Bureau Médecin SAMU
10m²
Chambre
Chambre
Téléphone
Informatique
Radio
Téléphone
Toilettes
Chambre
Cuisine
Chef de Salle
PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
12

Annexe 2

Salle CCDS
Téléphone
Informatique
Radio
Cuisine
Terrasse
Chambre
Chambre
Chambre
Chambre
PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
CONTROLE
12 MAI 2021

Après avoir entendu l'exposé, les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, prennent acte de ces propositions.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

JEAN-PIERRE MARCON

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE - LOIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
12 MAI 2021